agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence professionnelle

Intervention sociale : coordination médico-sociale

de l'Université Lille 2 - Droit et Santé

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014

agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre2006[1]*,*

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

[1] Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes
Licences Professionnelles – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Lille

Établissement déposant : Université Lille 2 - Droit et santé

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Intervention sociale : coordination médico-sociale

Secteur professionnel : SP7-Services aux personnes

Dénomination nationale : SP7-2 Intervention sociale

Demande n° S3LP150007687

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : Institut Lillois d'Ingénierie de la Santé (ILIS) à Loos (59120)

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Convention(s) avec le monde professionnel : /

Présentation de la spécialité

La licence professionnelle *Intervention sociale : coordination médico-sociale* vise à former des responsables de secteur dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux, les collectivités territoriales, les réseaux gérontologiques et les entreprises d'aide à domicile. Les métiers visés sont : responsable de secteur médico-social, gestionnaire de cas, assistant de qualité, assistant de coordination dans le domaine d'activité des Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales. Les compétences à maîtriser concernent le management d'équipe, la gestion de proximité et les liens avec les usagers, la gestion des intervenants, des projets, des dossiers, de la communication, des plannings, d'une veille réglementaire.

Ouverte en 2002, la licence professionnelle est modifiée en 2009 avec son transfert vers l'Institut Lillois d'Ingénierie de la Santé selon deux critères : décloisonner les métiers du sanitaire et du social (le cadre de coordination étant l'interface) et, selon une volonté de se positionner nettement sur le médico-social, de former en n'écartant aucun des trois publics : personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunes enfants. Elle s'inscrit lors de son transfert dans une offre de formation similaire en coordination médico-sociale limitée (école hautes études en santé publique de Rennes, Université de Bourgogne), avant que d'autres licences professionnelles soient proposées localement (Lille1) et nationalement avec des orientations gérontologie, handicap... Elle est conçue comme le prolongement direct du DEUST *Intervention sociale : encadrant de proximité des personnes dépendantes*, dispensé par l'Institut Lillois d'Ingénierie de la Santé. La licence professionnelle est proposée en formation initiale et continue pour un total de 440 heures.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

L'analyse du contexte économique associée à l'évolution démographique et à la place des personnes âgées dans la vie sociétale permet d'envisager une progression à venir du nombre d'aidants potentiels et d'encadrants administratifs. Former des cadres chargés de la coordination et de l'interface au sein d'établissements et services médico sociaux, de réseaux gérontologiques et d'entreprises d'aide à domicile pour les personnes âgées est justifié par cette analyse du marché de l'emploi. Toutefois, le dossier ne présente pas d'analyse similaire concernant le secteur des personnes en situation de handicap et le secteur des jeunes enfants, alors que ces deux autres publics sont visés par le métier et la formation. Le niveau de cadre dans ces secteurs relève de diplômes (Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale, de niveau II ; Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Etablissement ou de Service d'intervention sociale, de niveau I), reconnus par des conventions, dont le dossier ne fait pas état et face auxquels la licence professionnelle ne semble ni attractive ni concurrentielle. Enfin, l'aspect sanitaire et le lien soin-social assuré par le diplômé pour décloisonner n'est pas explicite.

Le programme de cette licence professionnelle paraît cohérent et bien articulé entre Unités d'Enseignement. Elle est toutefois quelque peu déséquilibrée par une orientation marquée en management au détriment de la maîtrise envisagée d'une part « des méthodes et outils d'évaluation des besoins de la personne » qui correspond à un module trop léger de dix heures, et d'autre part de l'offre de prestation qui en découle. Le volume d'enseignements sous forme de cours plutôt que de travaux dirigés, induits par le nombre important d'inscrits par promotion (bien que le nombre de 40 ne soit retrouvé tel qu'à l'origine qu'en 2013), sont trop importants pour un enseignement professionnalisant. Le volume horaire investi par des professionnels paraît déséquilibré : 70,50 % - 310 heures sur 440, pour 13 intervenants seulement, par rapport au volume des cours et travaux dirigés des enseignants. Par rapport au contenu des cours, il serait plus pertinent de varier les interventions des professionnels en fonction des publics et secteurs visés plutôt que de faire appel à eux pour dispenser des cours de droit. La diversité des 38 lieux et types de stage répertoriés (pour une durée de 14 semaines) montre de façon positive le secteur professionnel auquel la licence professionnelle est liée et les missions qui sont confiées aux étudiants stagiaires. Ces missions sont en adéquation avec l'intitulé de la licence, même si le secteur des entreprises des services d'aide à la personne n'apparaît pas. Il n'existe pas de formalisation du partenariat professionnel existant mais celui-ci pourrait être recherché auprès des entreprises d'aide à domicile ou d'aide à la personne. Les projets tutorés correspondent à des « enseignements » et « études de cas de coordination » pour un total de 40 heures, alors qu'ils pourraient davantage affirmer un ancrage professionnel en répondant réellement à des commandes institutionnelles.

Deux cents candidats se présentent pour une sélection dont le taux de pression est de 14 % en 2012/2013 et 20 % en 2013/2014. La licence professionnelle étant clairement affirmée comme la continuité du *DEUST Intervention sociale : encadrant de proximité des personnes dépendantes*, 30 % des candidats et 38 % des inscrits en sont issus en 2012/2013, sans que soient précisés les dispositifs pédagogiques permettant de prendre en compte les autres groupes d'origines différentes (BTS/BTSA, DUT). Les autres inscrits proviennent de BTS-BTSA (52 %, en augmentation) et d'IUT (11 %, stable). La licence professionnelle a perdu sa diversité cette année avec 100 % d'étudiants relevant de la formation initiale, ce qui est expliqué dans le dossier par le travail d'accompagnement à l'orientation mené par l'Institut Lillois d'Ingénierie de la Santé dès le recrutement. Elle comprend peu d'inscrits en alternance (contrat professionnalisation 10 %) mais une convention est en projet avec FORMASUP pour proposer la licence professionnelle en apprentissage.

Le taux de réussite est excellent (100 %), les étudiants bénéficiant d'une procédure d'accompagnement dès le recrutement, apportant des garanties quant à une orientation pertinente et donc quant à l'ajustement entre les inscrits et la formation qu'ils vont suivre. Par contre, l'intervention importante du monde professionnel dans la formation, d'un point de vue des heures de cours et des 14 semaines de stage, ne se traduit pas par les effets qu'on pourrait en attendre en matière d'insertion. L'enquête d'insertion présentée est limitée à 22 répondants (représentant 19 % des diplômés sur 5 ans) d'une même promotion 2011/2012 dont l'insertion (quantitative et qualitative) n'est pas probante puisque 11 d'entre eux occupent un emploi (dont 2 en CDI) et 9 sont en poursuite d'études. Sur les 11 en emploi, la moitié se situe dans le secteur visé (santé et action sociale) mais très peu correspondent aux métiers visés par la formation. Il existe un écart entre le marché d'emploi ouvert, les liens de la formation avec les besoins du marché de l'aide à la personne, et l'insertion pour les étudiants diplômés. Ceci sous réserve de disposer d'une meilleure connaissance du devenir des diplômés : les enquêtes du Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle des services centraux et la formation elle-même ne collectent pas ces données et ne gèrent pas un réseau de diplômés passés par la formation.

Le responsable de formation assure le pilotage de la formation (rencontres pédagogiques, recrutement des professionnels, etc.) avec l'appui d'un comité pédagogique de la formation (7 personnes, sans professionnel, trois réunions par an) et d'un conseil de perfectionnement qui vient d'être créé en mars 2013 et dont on ne peut évaluer l'action.

- Points forts :
  - Les relations importantes avec le monde professionnel par la diversité des intervenants professionnels et des terrains d'accueil de stage.
  - Le lien avec les besoins du marché de l'aide à la personne, notamment envers les personnes âgées.
  - Un souci d'accompagnement pédagogique des étudiants depuis le recrutement et tout au long de la formation.

- Points faibles
  - La perte de mixité de la formation laquelle est surinvestie par des étudiants de formation initiale, et pour laquelle il y a très peu d'inscrits en alternance.
  - Un nombre important d'heures de cours dispensés par des intervenants professionnels (70 %) et inversement un faible engagement d'enseignants universitaires.
  - Une adéquation emploi/formation qui n'est pas probante, attestée par une insertion professionnelle faible et sans lien avec les compétences acquises, ainsi que par le pourcentage fort des étudiants qui s'orientent vers la poursuite des études.

- Recommandations pour l'établissement :

Le dossier ne présente pas d'analyse de l'insertion des diplômés. Une évaluation diagnostique est certainement à mettre en œuvre quant à l'adéquation entre les étudiants inscrits en formation et les emplois de responsables de secteur visés auprès des publics cibles. Il est nécessaire d'inverser les tendances et de retrouver des inscrits en formation continue et davantage en alternance, de légitimer l'insertion professionnelle immédiate dans des postes à responsabilité pour les diplômés, de rééquilibrer la part des enseignants dans les enseignements, et de réfléchir aux liens éventuels avec les diplômes professionnels des secteurs du médico-social.

Observations de l’établissement

Université Lille 2
Droit et Santé

Observations en réponse au rapport d'évaluation de l'AERES

LICENCE PROFESSIONNELLE

Intervention Sociale

Appréciation globale :

Contexte économique

L'analyse du contexte économique fait effectivement une part importante à la place des personnes âgées dans la vie sociétale parce que les analyses statistiques disponibles et les rapports publiés sur les entreprises d'aide à la personne font référence à leur action de manière globale, privilégiant exclusivement ce public, sans mentionner le volume de leurs interventions auprès d'autres publics comme les personnes handicapées.

La Faculté ILIS a engagé différents partenariats avec des professionnels du secteur médico-social (Sauvegarde du Nord, l'AFEJI, Temps de Vie).

Par exemple, l'Association des Flandres pour l'Education, la Formation des Jeunes et l'Insertion sociale et professionnelle (AFEJI) gère aujourd'hui 70 établissements et services médico-sociaux (EHPAD, ESAT, FAM, SESSAD, ...), accueille plus de 12.500 personnes et emploie plus de 2.000 salariés.

L'orientation stratégique choisie par l'AFEJI est de développer maintenant une offre d'aide à la personne « spécialisée » sur la personne handicapée qui est le cœur de métier de l'AFEJI.

L'offre des formations ILIS dont notre Licence Professionnelle est ainsi l'un des axes de ce partenariat (stages, interventions de professionnels, emplois).

C'est la raison pour laquelle les enseignements de cette Licence professionnelle privilégient les trois publics qui seront à terme sous les compétences du Responsable de Secteur : personnes âgées, personnes Handicapées, Jeunes enfants.

Attractivité du diplôme :

La Licence Professionnelle tient à respecter les avis de l'ANSP et de la Direction Générale de la Compétitivité dans l'industrie et les Services (DGCIS - *www.**dgcis**.gouv.fr/services-a-la.../**metiers-direction-et-d-encadrement***).

Ces deux instances listent les diplômes requis dans l'organisation et la qualité des entreprises de services au domicile d'un particulier.

La « Fonction de Directeur de structure » identifie effectivement les diplômes respectifs CAFERUIS et CAFDES.

Ceci est différent de la fonction de « Responsable de secteur » qui est précisément le métier visé par cette Licence professionnelle, métier dont la reconnaissance est très récente comme l'indique la création du BTS SP3S en 2007 et l'Arrêté du 26 décembre 2011 qui évoque réglementairement pour la première fois ce métier dans les entreprises d'aide à la personne.

La Licence professionnelle figure de plus dans les poursuites de formation indiquées dans le cursus SP3S.

Elle n'entre donc pas en concurrence avec la CAFERUIS et le CAFDES.

« Management » et « Evaluation de la personne » :

Le « Management » et la « Gestion d'équipe » sont des compétences identifiées dans les différents référentiels sur le « Responsable de Secteur » (*Synthèse ETUDE RESPONSABLE DE SECTEUR S.A.A.D. - site d'UNIFORMATION (www.uniformation.fr)).*

Deux critères ont guidé le choix du Comité Pédagogique de la Licence professionnelle de confier cet enseignement à deux professionnels :

1) leur compétence en matière de « Management d'équipe » qui s'est exercée pendant de nombreuses années au sein d'établissement et services médico-sociaux, notamment ceux de l'Association des Paralysés de France.

2) leur compétence en matière de Recrutement (Spécialité de Monsieur MANANGUA). En effet, le problème majeur rencontré dans les entreprises de service à la personne concerne le Recrutement des agents destinés à intervenir auprès des Usagers.

« L'évaluation de la personne »
La licence professionnelle ne consacre que 10 heures à « l'évaluation des besoins de la personne » parce que le Comité Pédagogique considère cet enseignement comme un « Pré requis ».
Les étudiants admis dans cette Licence professionnelle proviennent en effet :

- Soit du DEUST Intervention Sociale enseigné à la Faculté ILIS pour lesquels cette Licence est une poursuite d'études « naturelle ». Or, au cours du DEUST les étudiants ont suivi un enseignement sur l'évaluation des besoins de la personne (D-320 Connaissance des personnes dépendantes 42h).
- Soit du BTS – SP3S créé en 2007 (admission ILIS sur dossier) dans lequel les enseignements sur « Le traitement de la demande et du besoin en lien avec l'offre de service » (analyse des attentes, évaluation des besoins, recherche et élaboration de solutions personnalisées, éléments d'aide à la décision, ...) sont réalisés dans la discipline « Connaissance des publics » (environ 60h en première année et 50h en deuxième année selon les maquettes consultées).

Il n'a donc pas semblé nécessaire, au plan du Comité Pédagogique, de « refaire » ces enseignements mais d'actualiser les connaissances acquises par les étudiants.
Par ailleurs, les enseignements D 620 et D621 (56h) de l'UE 6.2 Management de la Coordination de la Licence professionnelle sont réalisés par des professionnels qui demandent aux étudiants de traiter des cas réels de coordination (dont l'évaluation des besoins de la personne) rencontrés dans leur activité professionnelle.
Cet enseignement permet aux étudiants de réaliser un travail de groupe sur des expériences vécues de coordination qui touchent les trois publics visés par la Licence (personnes âgées, personnes handicapées et jeunes enfants).
Enfin la Faculté ILIS est engagée dans la création d'un « Living LAB », « laboratoire d'innovation ouverte » spécialisé dans l'enseignement et la recherche autour de la Dépendance et du Handicap (adaptabilité des logements, logements intelligents, confort du malade, gestes médicaux, ...).

Ce laboratoire appelé « Living Dom » est conçu pour être une structure d'enseignement et de recherche orientée Utilisateurs (Usagers, Universitaires, Professionnels).
Dans ce contexte, le Comité Pédagogique envisage d'offrir aux étudiants de la Licence professionnelle une mise en situation dans ce Living Dom avec des professionnels du secteur médicosocial sur plusieurs champs de leur formation : application des contenus enseignés, projets tuteurés, évaluation transversale de leur formation.
Ce projet permettra à la Faculté ILIS d'ouvrir ce Living Dom à la Formation Continue comme aux besoins des entreprises d'aide à la personne lors de leur procédure de recrutement.

La diversité des étudiants :
Le métier de « Responsable de secteur » est un métier « neuf » sur un marché « neuf ».
Pour les entreprises d'aide à la personne leurs besoins sont encore identifiés sur des jeunes diplômés qui sortent de formation initiale.
Notre Licence professionnelle est « jeune ». Elle gère aujourd'hui sa quatrième promotion seulement.
Pourtant, les effectifs inscrits sont en nette progression puisque nous comptions 29 inscrits sur la promotion 2012 – 2013 et 40 inscrits sur la promotion 2013 – 2014, ce qui témoigne de l'attractivité du diplôme au regard des étudiants dont les résultats suite à leur rapport de stage sont toujours salués par les professionnels de leur terrain de stage avec des embauches « fermes » à l'issue de la soutenance.
La formation initiale est encore forte dans ce diplôme mais avec la maturité que cette formation construit patiemment cette tendance devrait s'inverser dans les prochaines promotions notamment avec la mise en œuvre du Living Dom, avec une ouverture importante vers la Formation Continue.

L'insertion professionnelle :
Nous ne disposions pas des résultats 2013 sur l'enquête du Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) lorsque nous avons rédigé le « Plan du Dossier d'Evaluation d'une Spécialité de Licence Professionnelle » en février 2013.
Aujourd'hui notre information est plus précise.
Les résultats de la Licence professionnelle « Intervention Sociale » reposent sur un taux de réponse de 67,6%.
Le taux de poursuites d'études important (MASTER ILIS ou Extérieur) signalé dans notre rapport de février reposait sur les déclarations préalables que nous avions recueillies auprès des étudiants en

février 2013.
En réalité selon le BAIP seuls 20% de ces étudiants ont effectivement choisi la réinscription et 80% n'ont pas choisi la poursuite d'études.
80% possèdent un emploi (même nombre de répondants 25) et seulement 16% sont en recherche d'emploi.Ceci permet au BAIP d'avancer un taux d'insertion de 83,3%.
Il est à remarquer que la durée moyenne de recherche d'emploi est très faible puisqu'elle représente 1 mois pour les étudiants de la Licence professionnelle. D'autre part, que le salaire médian est de 1.437 €.
Ensuite la qualification « professions intermédiaire » bénéficie à 65% de nos étudiants et la majorité de ces emplois sont obtenus auprès de structures appartenant au secteur associatif (50%), au secteur public pour 30% et au secteur privé pour 20%.

A Lille, le 26 mars 2014

Le Président
de l'Université Lille 2 Droit et Santé

Pr. Xavier VANDENDRIESSCHE